

A AFFICHER !

SNUEP INFOS



F.S.U.

Un Site, un Mail !

<http://www.snuep.com>

snuepnat@snuep.com

Tre po

Lettre d'information du Syndicat National Unitaire de l'Enseignement Professionnel

N°67 du 14/03/07

Maintenir la pression : grève le 20 mars !

Dans une situation où le pouvoir du ministre actuel se réduit de jour en jour, le SNUEP a proposé d'interpeller les candidats à la présidentielle sous la forme d'une lettre ouverte de l'intersyndicale à faire signer massivement dans les établissements. Lettre ouverte dans laquelle nous aurions demandé que les candidats s'engagent, dès le prochain gouvernement, à abroger les décrets, annuler les suppressions de postes, ouvrir des négociations sur les nouvelles réalités du métier. Démarche qui devait aller de pair avec le maintien de la pression sous la forme d'une grève et de manifestations. Même si certains étaient favorables à une interpellation des candidats, notre proposition n'a pas été retenue.

Sur les modalités de l'action l'intersyndicale n'a pas abouti à un accord. La majorité s'est prononcée pour une grève et des manifestations le 20 mars, quelques organisations n'ont pas souhaité y appeler .

L'intersyndicale a décidé unanimement d'adresser aux parents d'élèves la lettre ouverte ci-dessous.

Les fédérations de l'éducation nationale appellent à des actions diversifiées la semaine du 20 mars, comme l'indique le communiqué ci-après.

Le CDFN de la FSU des 13 et 14 mars appelle à multiplier les actions à l'occasion de la semaine intersyndicale du 19 au 24 mars. Il appelle les personnels du second degré à tout faire pour assurer la réussite de la grève et des manifestations du 20 mars

Avec l'ensemble des syndicats du second degré de la FSU et beaucoup d'autres le SNUEP appelle les PLP et personnels d'éducation à participer massivement à la grève le 20 mars et aux manifestations décidées localement.

(voir affichette p7)

- **Lettre ouverte aux parents d'élèves de l'intersyndicale du Second degré**

**CNGA, FEP-CFDT, SE-UNSA, SGEN-CFDT, SNALC-CSEN, SNLC-FAEN,
SNEP-FSU, SNES-FSU, SNETAA EIL, SNFOLC, SNPEFP-CGT, SNUEP-FSU, SUD
EDUCATION, SUNDEP, UNSEN-CGT**

Madame, Monsieur

L'intersyndicale du second degré, qui regroupe la quasi totalité des organisations syndicales du secteur et qui représente plus de 99% des personnels, a pris la décision de s'adresser à l'ensemble des parents d'élèves des lycées et collèges.

Les enseignants sont en effet engagés dans un conflit majeur avec le Ministre de l'Education depuis maintenant plus de 6 mois.

Ce conflit s'est notamment traduit par deux grèves massivement suivies les 18 décembre et 8 février, par de très nombreuses manifestations à Paris et partout en France qui ont rassemblé au total des dizaines de milliers d'enseignants et par de multiples actions locales dans les établissements.

A l'origine de ce conflit se trouve un décret imposant de nouvelles obligations de service aux enseignants. Ce décret se traduira par une dégradation totalement injustifiée de la situation de près de 100 000 d'entre eux (augmentation de leur temps de service ou baisse de leur rémunération). Il se traduira aussi par une remise en cause de la qualité de l'enseignement et une détérioration des conditions d'exercice du métier avec la généralisation des affectations d'enseignants sur plusieurs disciplines (y compris des disciplines pour lesquelles ils n'auront pas eu une véritable formation) et sur plusieurs établissements.

Depuis 6 mois, le ministre G. de Robien n'a jamais voulu tenir le moindre compte de l'avis de l'intersyndicale et de la profession, manifesté de façon si unanime. Il n'a cessé au contraire d'afficher son mépris et son refus de tout vrai dialogue.

De plus le ministre a préparé une rentrée catastrophique pour le second degré puisque 5 000 postes vont être supprimés à la rentrée 2007 s'ajoutant aux 20 000 postes déjà supprimés depuis 2003. De nombreux établissements sont d'ailleurs actuellement mobilisés, souvent dans l'unité avec les parents d'élèves, contre les baisses de la dotation horaire globale et contre les suppressions de postes

Le Ministre de l'Education et le Gouvernement portent l'entière responsabilité de la détérioration de la situation dans les établissements.

L'intersyndicale demande aux parents d'élèves de comprendre et de soutenir l'action des enseignants pour que soit entendues par le gouvernement actuel et le gouvernement futur les revendications qu'ils portent depuis des mois

- abrogation du décret sur les obligations de service
- ouverture de discussions sur la prise en compte de la charge de travail des enseignants
- rétablissement des postes supprimés à la rentrée 2007

Paris, le 13 mars 2007

- **COMMUNIQUE COMMUN :FAEN, FERC-CGT, FSU, SGEN-CFDT, UNSA-Education**

Education : poursuivre l'action

En dépit des mobilisations importantes de ces derniers mois, le gouvernement et le ministre de l'Education Nationale persistent dans leur refus de tout dialogue social et confirment leur politique de régression : la publication du décret sur les obligations de service des enseignants du second degré en est un des exemples les plus provocants ; il n'est pas le seul.

Les fédérations de l'éducation FAEN, FERC-CGT, FSU, SGEN-CFDT, UNSA-Education constatent que depuis le 12 février les actions locales se sont poursuivies sous des formes diverses dans les établissements et dans les départements et académies (grèves, manifestations, assemblées générales, refus d'organiser le bac blanc...) et montrent que les personnels continuent de contester les politiques menées en matière d'éducation.

A un moment où les questions d'éducation sont particulièrement présentes dans le débat public, elles appellent à poursuivre et amplifier ces actions pour la défense du service public d'éducation, pour les salaires et l'emploi, le refus des suppressions de postes, de la baisse des DHG et des mesures de carte scolaire, le retrait des mesures autoritaires imposées par le ministre (notamment l'abrogation du décret sur les obligations de service et le retrait du projet de décret sur les EPEP...) Elles condamnent les mesures visant à restreindre l'exercice du droit syndical, et parmi elles la répression vis-à-vis des directeurs d'école. Il s'agit de peser dans le débat et de faire en sorte que la rentrée se fasse sur des bases profondément différentes de celles prévues aujourd'hui : le gouvernement actuel et le futur gouvernement doivent l'entendre.

Elles appellent leurs organisations à coordonner leurs initiatives à l'occasion d'une semaine d'action du 19 au 24 mars prenant des formes diversifiées.

Paris, le 9 mars 2007

Mouvement INTER

- **Premier bilan des groupes de travail pour le mouvement spécifique**

PLP en STI, arts appliqués et tertiaires

L'Administration a recensé 350 dossiers dont 176 (50 %) par des PLP titulaires, 43 (12,5%) par des TZR, 101 (29%) par des stagiaires et 11 (3%) par des PLP en ATP. De manière plus fine, on peut noter :

STI :

Il y avait quasiment le même nombre postes que l'an dernier pour une augmentation de 10 % de candidats : 183 collègues ont déposé un dossier dont 47 PLP ont obtenu un poste spécifique soit 25,6 % de satisfaction. Il reste 90 postes disponibles non pourvus fautes de candidatures ou de candidats retenus.

Arts Appliqués :

Il y a une diminution du nombre de postes disponibles. Constatant néanmoins qu'un grand nombre de postes restent vacants, l'inspection générale va proposer l'ouverture d'un concours des métiers d'Art. Ce concours permettra, selon elle, aux contractuels très nombreux d'être titularisés.

Bilan chiffré : 63 candidats pour 68 postes disponibles. 31 postes ont été pourvus.

Tertiaire :

108 candidats en tertiaire avec une diminution du nombre de postes disponibles.

CAB : 2 postes pourvus sur 3 disponibles ; 5 candidats
COB : 7 postes pourvus sur 7 disponibles ; 24 candidats
Vente : 4 postes pourvus sur 6 disponibles ; 19 candidats

PLP Chefs de travaux

L'administration constate une augmentation des postes disponibles (144 contre 112 l'an dernier). Mais elle affirme également qu'au moins 40% des postes ne sont pas mis au mouvement, ce que le SNUEP dénonce. Pour ce mouvement, la priorité a été donnée aux titulaires et aux « Faisant fonction ».

L'inspection générale ayant constaté une nette différence de formation des chefs de travaux selon les académies, afin d'arriver à une adéquation entre les postes et les candidats, il est envisagé la création d'une commission pour « classer » les candidats (Recteur + IPR + IEN).

Nos revendications :

Le chef de travaux a un rôle d'animateur, de coordonnateur, d'organisateur et de conseiller du chef d'établissement dans le cadre de la formation initiale et continue.

Ces missions confèrent au chef de travaux, professeur de lycée professionnel, un rôle très important qui nécessite une forte revalorisation de sa fonction :

Promotion à l'échelon supérieur dès la titularisation dans la fonction, NBI à 50 points, augmentation de l'indemnité de responsabilité, création de postes de chef de travaux dans tous les LP et EREA, passage aux 35 heures hebdomadaires avec la création de postes statutaires d'ATCT à temps plein,

Les Chefs de travaux doivent bénéficier d'une formation accompagnée d'un tutorat. Ils doivent bénéficier de regroupements réguliers leur permettant d'appréhender le métier dans toute sa diversité.

Le SNUEP - FSU émet les plus grandes réserves concernant le projet de circulaire relative aux Chefs de travaux tant dans sa fonction, ses missions, son mode de recrutement que dans sa formation parce qu'il est dangereusement inspiré des textes fondant le Lycée des Métiers

Bilan chiffré :

546 dossiers (358 en STI ; 101 en tertiaire ; 47 services collectivités et 40 en hôtellerie)

97 postes pourvus en STI sur 133 vacants

20 postes pourvus en tertiaires sur 27 postes vacants

12 postes pourvus en Services et Collectivités sur 19 postes vacants

10 postes pourvus en Hôtellerie sur 13 possibles

soit 25 % de demandes de mutation satisfaites .

Bon à savoir pour les futurs candidats

1. L'an prochain l'Administration espère avancer dans la dématérialisation des dossiers avec des nouvelles fonctionnalités (exemple : possibilité de joindre son dernier rapport d'inspection).

2. Jusqu'à maintenant les avis favorables étaient toujours présents (même anciens) mais cela va être supprimé et il y aura certainement une obligation de constituer son dossier chaque année.

3. La personne qui formule un avis devra obligatoirement le signer, que le signataire soit un Chef d'Etablissement ou un Inspecteur.

Quelques éléments de réflexion

Rappelons d'abord aux collègues que nous avons averti officieusement de n'entreprendre aucune démarche - si ce n'est celle de contacter leur futur chef d'établissement - tant qu'ils n'ont pas d'avis officiel.

Trop de collègues n'ont pu obtenir satisfaction au motif que de nombreux postes n'étaient pas étiquetés comme il fallait (notamment en postes chef de travaux), que d'autres n'étaient pas offerts au mouvement par les académies parce qu'ils sont utilisés pour d'autres tâches (coordination, etc, ...).

On peut s'interroger sur l'information insuffisante faite aux collègues pour postuler sur ce genre d'emploi, vu le nombre de candidats, à moins que ce ne soit le manque d'attractivité de la fonction qui en arrête un grand nombre ?

Le SNUEP souhaiterait également avoir accès aux dossiers des trop nombreux candidats qui ont un avis défavorable, généralement présenté par l'inspection générale de manière lapidaire sous la forme « n'a pas les compétences requises ». Ne faisons pas de procès d'intention ! N'affirmons pas que cela permettrait ensuite d'affecter qui un certifié, qui un agrégé

- Les dossiers médicaux

240 collègues ont vu leur dossier médical transmis au ministère. 54 ont obtenu 1000 points (dont 9 en commission) sur 240, soit moins du quart des dossiers présentés au ministère. Statistique qui ne tient pas compte des nombreux dossiers qui n'ont pas franchi la barrière académique.

23 dossiers « cotorep » ont été recensés et 15 ont obtenu 1000 points (dont 1 en commission).

- Rappels des consignes pour le mouvement inter

CPE : Mercredi 21 mars matin

PLP : Mercredi 21 mars après-midi - Jeudi 22 et vendredi 23 mars

Permanence au national de 9 h 30 – 23 h pendant ces trois jours.

Numéros de téléphones à utiliser par tous les collègues :

08 72 90 42 11 - 01 45 80 14 95 - 01 45 65 02 56 - 01 45 65 02 69

Les demandes de mutations sont étudiées dans l'ordre du code des disciplines : en premier l'enseignement général (L/H, L/A, L/alld , L/esp, M/S,) qui sera « vu » le mercredi et le jeudi puis, ce même jeudi, les disciplines industrielles et enfin, les disciplines tertiaires le vendredi.

Bernard BERGER

**SIGNEZ, FAITES SIGNER LA PÉTITION NATIONALE
« LAISSEZ-LES GRANDIR ICI ! »**

<http://www.educationsansfrontieres.org/?article4633>

Nous sommes des enfants de « sans papiers ».

Un sans-papier, c'est quelqu'un qui n'a pas de carte de séjour même s'il est en France depuis longtemps. Comme beaucoup d'entre vous, nos parents sont venus d'ailleurs.

Ils ont fui la violence, la misère. Ils sont venus pour travailler et nous donner une vie meilleure Certains d'entre nous sont nés ici. Avec ou sans papiers la France est notre pays. On vit dans des hôtels meublés, des appartements, des chambres où on s'entasse. Tous les jours on a peur. On a peur que nos parents soient arrêtés par la police quand ils vont au travail, quand ils prennent le métro. On a peur qu'on les mette en prison, que nos familles soient séparées et qu'ils nous renvoient dans des pays qu'on ne connaît pas. On y pense tout le temps. A l'école aussi. Est ce que c'est normal d'avoir peur quand on va à l'école ?

L'été dernier nos parents et nous, on a eu l'espoir d'avoir enfin des papiers. On a fait des dossiers, on a passé des jours et des nuits à faire la queue devant des préfectures. On s'est inscrit dans des bureaux. On a cru qu'on serait régularisés, que le cauchemar serait terminé. On remplissait tous les critères, mais on nous a dit : non. Nous sommes venus à visage découvert avec nos noms, nos adresses.

Ceux qui ont eu leurs papiers avaient le même dossier que nous.

Et pourtant on nous a dit : non. Arbitrairement. Maintenant on est en danger et on doit se cacher. Pourquoi cette injustice ? Nous ne voulons plus vivre dans la peur. Nous voulons que la France nous adopte. Nous voulons être régularisés. Laissez nous grandir ici.



Grève nationale et manifestations

Le 20 mars

Pour exiger :

- L'abrogation des nouveaux décrets sur les obligations de services**
- Le respect de notre métier et de nos qualifications**
- Des DHG à la hauteur des besoins**
- Le rétablissement des postes supprimés à la rentrée 2007**
- La garantie de réemploi des non-titulaires**